

Règlement du concours photos 2026

(Du lundi 1^{er} au vendredi 24 septembre 2026)

Article 1: Organisation du concours

Dans le cadre des semaines du Développement Durable 2026, l'Agglo de Brive propose un concours photos sur le thème :

« La nature nourricière »

Article 2: Conditions de participation

Le concours est ouvert à tous les photographes amateurs, majeurs ou adolescents (avec accord parental).

Les membres organisateurs ne peuvent y participer.

La participation au concours est gratuite.

Chaque participant devra remplir le bulletin de participation du concours.

Le fait de remettre une photo oblige le concurrent à se conformer au présent règlement, à l'accepter dans son intégralité et à s'interdire toute réclamation.

En participant au concours, chaque participant garantit :

- qu'il est l'auteur de la photo présentée. **Les photographies devront être des œuvres originales prises dans la période du 1^{er} au 24 septembre 2026 sur le territoire de l'Agglo de Brive ou du département de la Corrèze.** Les organisateurs ne seront pas considérés comme responsables en cas de contestation ou de litige concernant la propriété de la photo.

L'Agglo se donne le droit de ne pas sélectionner une image hors sujet ou qui porterait préjudice à l'esprit du concours ou à la représentation d'une personne. A réception des épreuves, les organisateurs en prendront le plus grand soin mais déclinent toute responsabilité en cas de détérioration, perte ou vol. **Une seule photographie par participant maximum** (envoi dématérialisé uniquement).

La photographie sera jugée sur 4 aspects :

- Respect du thème. Le critère de non-respect du thème est éliminatoire.
- Pertinence de la photo (créativité, originalité)
- Cadrage et netteté
- Respect du format 20*30 et définition 1920*1440

Article 3 : Thème

Les photographes devront être des photographes amateurs. Pour ce qui est du critère d'âge, les participants doivent avoir 12 ans et plus (avec accord parental pour les mineurs).

Chaque participant devra présenter une seule photo maximum, accompagnée de son bulletin d'inscription dûment rempli. Le fichier photo (dans un format et une qualité permettant l'agrandissement) ainsi que le bulletin de participation dûment complété doivent être transmis, par messagerie à l'adresse suivante : pascale.meissonnier@agglodebrive.fr.

Dénomination du fichier photo : nom_prénom

Format des photographies : 20*30 et définition 1920*1440

Fournir une définition suffisante pour une impression homothétique en 40*60cm

Le thème de cette édition est « **La nature nourricière** »

Elle illustre l'interdépendance qui existe entre l'être humain, les autres espèces vivantes et la planète sur laquelle nous vivons tous. Ici ce sont non seulement les humains qui sont nourris par la nature mais aussi tous les êtres vivants.

Article 4 : Promotion du concours et propriété intellectuelle

En participant à ce concours, l'auteur d'une photographie sélectionnée autorise les organisateurs à utiliser son nom et sa photo pour toute opération liée au présent concours (exposition, publication, presse, site de l'Agglo...).

L'auteur conserve la propriété intellectuelle des photos. Le comité d'organisation ne pourra donc utiliser les photos sélectionnées que dans le cadre du concours photo et des semaines du Développement Durable, sans modification et avec les noms des auteurs.

Les fichiers de photos non sélectionnés seront détruits.

Article 5 : Calendrier

Inscription et dépôt des photos du **1^{er} au 24 septembre 2026**. La photographie ainsi que le bulletin d'inscription doivent être envoyés à l'adresse mail suivante : pascale.meissonnier@agglodebrive.fr. Après réception, l'ensemble des photos sera exposé dans le hall du Centre Culturel à Brive au 31, avenue Jean Jaurès, du 28 septembre au 3 octobre 2026.

La délibération du jury se fera le vendredi 25 septembre 2026 au Centre Culturel de Brive.

Les participants (par catégorie) des trois photos gagnantes se verront remettre un prix le vendredi 2 octobre à 18h dans le hall du Centre Culturel de Brive.

Article 6 : Dotation

Les auteurs des 3 clichés sélectionnés par le jury seront récompensés.

Concours Adultes :

1^{er} prix : Grand panier garni de produits locaux

2^e prix : Moyen panier garni de produits locaux

3^e prix : Petit panier garni de produits locaux

Concours Adolescents :

1^{er} prix, 2^{ème} prix, 3^{ème} prix : 1 lot de produits locaux et des entrées au Jardin de Colette

Article 7 : Informatique et liberté

Les informations nominatives communiquées par les participants sont indispensables au traitement des photos par les organisateurs. Ces informations ne feront l'objet d'aucune communication ou cession à des tiers.

Les données personnelles seront traitées conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978.

Toute personne ne mentionnant ni son adresse mail, ni son numéro de téléphone ne pourra faire partie du concours en raison de l'impossibilité de le contacter.

Aucun visage ne doit apparaître sur les photos.

Article 8 : Application du règlement

Le non - respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du règlement complet, en toutes ses dispositions.

BULLETIN DE PARTICIPATION (à remplir obligatoirement et intégralement)

Concours photos

—

Semaines du Développement Durable 2026

« La nature nourricière »

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Téléphone :

Mail :

• Déclare participer au concours photos 2026 des Semaines du Développement Durable 2026 sur le thème « **La nature nourricière** » organisé par l'Agglo de Brive.

• Déclare avoir pris connaissance du règlement du concours et en respecter toutes les clauses.

Si vous le souhaitez, vous pouvez ajouter un commentaire sur votre photo, notamment le lieu, la date de la prise de vue.

• Pour les mineurs, fournir un accord parental.

Nom de la photo :

Commentaire (date, lieu, contexte) :

A, le

POUR LES MINEURS

Age :

Autorisation parentale de participation :

Je soussigné(e)mère – père – tuteur (barrer les mentions inutiles) autorise mon enfant à participer au concours photos 2026 organisé par l'Agglo de Brive, dans le cadre des Semaines Européennes du Développement Durable 2026.

Si vous le souhaitez, vous pouvez ajouter un commentaire sur votre photo, notamment le lieu, la date de la prise de vue etc...

Nom de la photo :

Commentaire (date, lieu, contexte) :

.....
.....